

**ENTREPRISES DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Préparez votre entreprise pour la sortie du Royaume-Uni de l'UE

Ce que votre entreprise doit savoir

Le Royaume-Uni sortira de l'Union Européenne le 31 Octobre 2019. Cette brochure vous aidera à comprendre les démarches nécessaires pour assurer vos échanges commerciales avec le Royaume-Uni après sa sortie de l'Union européenne. Veuillez consulter également les informations fournies par le gouvernement de votre pays.

Si vous achetez ou vendez au Royaume-Uni

Les règles sont en train de changer. Il faut donc communiquer avec votre partenaire commercial au Royaume-Uni et avoir la documentation nécessaire pour les produits ou services que vous souhaitez exporter vers le Royaume-Uni.

Vérifiez si vous devez payer la TVA relative à vos activités au Royaume-Uni.

Pour davantage d'information, consultez gov.uk/brexit-eu-traders.

Si vous transférez des données personnelles au Royaume-Uni

En cas de retrait du Royaume-Uni sans accord, la libre circulation des données personnelles de l'UE/EEE vers le Royaume-Uni sera maintenue. Cette décision peut être revue ultérieurement.

La sortie du Royaume-Uni de l'UE peut vous obliger à réaliser des changements dans vos systèmes informatiques, en particulier sur l'utilisation et la localisation des données personnelles détenues par votre entreprise.

Consultez le 'no-deal data transfers' sur edpb.europa.eu pour des informations complémentaires.

Si votre entreprise fournit des services au Royaume-Uni

En cas de retrait du Royaume-Uni sans accord, Il est possible que de nouvelles réglementations s'appliquent à votre entreprise si:

- › Vous avez des succursales ou des filiales au Royaume-Uni
- › Votre entreprise fait partie du secteur des services au Royaume-Uni
- › Vous prévoyez une fusion avec une entreprise britannique

- › Vous ou vos employés effectuent des missions au Royaume-Uni
- › Vous ou vos employés fournissent des services dans une profession réglementée

Consultez ‘qualified professional after Brexit’ sur [GOV.UK](https://www.gov.uk) pour vérifier les réglementations du Royaume-Uni, y compris les exigences en matière de visas, afin de comprendre les répercussions sur votre entreprise.

Si vous vendez des produits manufacturés

Il pourrait y avoir de nouvelles réglementations à suivre:

Vérifiez les nouvelles procédures pour l’exportation de produits manufacturés vers le marché britannique, notamment les exigences réglementaires concernant l’étiquetage, les autorisations et les tests de produits.

Nous vous invitons à consulter la page ‘regulation of manufactured goods’ sur [GOV.UK](https://www.gov.uk).

Si vous exportez des boissons, des produits alimentaires ou des produits agricoles au Royaume- Uni

Vérifiez la réglementation pour exporter des produits alimentaires, agricoles ou des boissons de l'UE au Royaume-Uni.

Vérifiez les documents, licences et certificats nécessaires pour les produits que vous exportez de l'UE au Royaume-Uni et comment en faire la demande.

Envoyez une notification aux autorités britanniques sur les produits que vous prévoyez d'exporter de l'UE vers le Royaume-Uni au moins 24 heures avant leur transport.

Nous vous invitons à consulter la page 'food and drink no deal scenario' sur [GOV.UK](https://www.gov.uk).

Si vous employez des ressortissants du Royaume-Uni

Vérifiez que vos employés britanniques qui ont besoin d'une qualification professionnelle pour travailler dans l'UE l'aient obtenu de l'autorité compétente.

Vérifiez auprès des autorités d'immigration de votre pays les informations requises pour l'emploi de ressortissants britanniques.

Si vous envoyez des salariés au Royaume-Uni

Les ressortissants de l'UE/EEE et de la Suisse, et leurs familles, pourront déménager au Royaume-Uni comme ils le font maintenant.

S'ils souhaitent rester après le 31 décembre 2020:

En cas de retrait du Royaume-Uni sans accord, ils devront obtenir un permis de séjour temporaire, le 'European temporary leave to remain'.

En cas de retrait du Royaume-Uni avec accord, le 'EU Settlement Scheme' s'appliquera aux individus déménageant au Royaume-Uni pendant la période de mise en place de l'accord.

Aide et soutien supplémentaires - Investissez en Royaume-Uni

Le Royaume-Uni est l'un des principaux centres d'affaires au monde et reste le premier lieu d'accueil des Investissements Directs à l'Étranger en Europe. Les conseillers commerciaux du Département for International Trade sont à votre disposition pour soutenir votre projet d'implantation ou d'expansion en Grande-Bretagne. Les services aux investisseurs comprennent des mises en relation, des informations sur l'obtention de visas, le recrutement, la taxation, l'ouverture de compte bancaire, et bien plus encore.

Consultez invest.great.gov.uk.



Préparez pour le Brexit sur
[gov.uk/brexit](https://www.gov.uk/brexit)

